

FICHE INDIVIDUELLE PRE-INSCRIPTION GROUPE SCOLAIRE FONTAINE CLAIRE ANNEE SCOLAIRE 2022-2023

Date d'entrée à l'école : rentrée de septembre autre (précisez) :/...../.....

Pré-inscription en classe de : Maternelle petit moyen grand - Primaire CP CE1
 CE2 CM1 CM2 - ULIS

L'ENFANT

Nom : Prénom : Sexe :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Adresse complète :

L'enfant réside : chez les parents chez la mère chez le père garde alternée chez ses tuteurs

A titre informatif, utilisez-vous les accueils périscolaires suivants : garderie matin cantine garderie soir

Sur le temps cantine, demandez-vous un plan individualisé pour votre enfant :

dispositif personnalisé alimentaire (PAI) d'autonomie (PPS ou PAP)

LA FAMILLE

Situation familiale des parents : mariés pacsés vie maritale divorcés séparés veuf

Mère (ou Représentant légal)
 Autorité parentale : Oui Non
 Nom de jeune fille :
 NOM Marital :
 Prénom :
 Date de naissance :
 Lieu de naissance :
 Profession :
 Adresse (si différente de celle de l'enfant) :

 N° téléphone domicile :
 N° tél. portable :
 N° tél. professionnel :
 Courriel :

Père
 Autorité parentale : Oui Non
 NOM :
 Prénom :
 Date de naissance :
 Lieu de naissance :
 Profession :
 Adresse (si différente de celle de l'enfant) :

 N° téléphone domicile :
 N° tél. portable :
 N° tél. professionnel :
 Courriel :

LA FRATERIE

Nombre de frères et sœurs :

Précisez Prénom, Nom (si différent), année de naissance et école fréquentée :

Prénom (nom si différent)	Année de naissance	Ecole fréquentée

Date : le

Signature :

Mairie

1, Route de la Montagne

73460 Sainte-Hélène-sur-Isère

Tél : 04 79 38 40 38

E-mail : mairie@ste-helene-sur-isere.fr

www.ste-helene-sur-isere.fr

LISTE DES DOCUMENTS A JOINDRE IMPERATIVEMENT :

- Un justificatif de domicile daté de moins de 3 mois
- Le carnet de santé de l'enfant
- Le livret de famille
- Certificat de radiation si l'enfant est déjà scolarisé dans une école extérieure
- En cas de domicile différent des parents, joindre un justificatif fixant la résidence principale de l'enfant en l'absence de jugement d'un Tribunal, une attestation sur l'honneur précisant la résidence principale de l'enfant
- Dérogation scolaire si vous ne résidez pas à Sainte-Hélène-sur-Isère (sauf classe ULIS)